REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 21/09/26
Affichage : 21/09/26
Nombre de membres
- En exercice : 19
- Procurations : 2
- Votants : 18

Etaient présents : Evelyne BERUSSEAU ; Marie-Claire PINASSEAU ; Frédéric SUDRE ; Valérie FERCHAUD ; Dominique LEFRANC ; Evelyne MORANDEAU ; Philippe RETOUT ; Anika ANGIB AUD ; David MAILLET ; Alix SICARD ; Maëlle RIQUELME ; Gaël GIMGEMBRE ; Guillaume MAILLARD ; Luc MOUSSET ; Stéphane DELAGE ; Bruna ADELMAND.

Excusés : Michaël LE CLECH a donné pouvoir à Mme PINASSEAU.
Hervé PELLETANCHE a donné pouvoir à M. DELAGE.

Absente : Camille FABIER.

Secrétaire de séance : Marie-Claire PINASSEAU.

2026_09_58 Convention avec la CARA pour la mise à disposition de la piscine de Saujon au bénéfice des élèves de la commune

Madame le Maire rappelle que depuis la dissolution du SIVU le 1er juillet 2025, la gestion de la piscine de Saujon est assurée par la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA).

Une convention doit formaliser les modalités d'utilisation de la piscine par les établissements scolaires communaux chaque nouvelle année scolaire. Cette convention précise notamment les conditions d'accueil, les créneaux horaires réservés à l'école du Gua, ainsi que les responsabilités respectives des parties. Cette convention vise à assurer une organisation fluide et conforme aux normes de sécurité et d'encadrement en vigueur. Elle précise également la participation financière de la commune pour le 1er cycle de l'année scolaire 2026-2027 (novembre-décembre).

Le coût est fixé 3€ par élève par séance, soit un total prévisionnel de 1 380€ pour 10 séances à 46 élèves.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition des bassins pour le 1er cycle de l'année scolaire 2026-2027.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Evelyne BERUSSEAU

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication le 01/10/26

MAIRIE DE LE GUA 17600